



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **28 janvier 2019**

Délibération n° 2019-3303

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Cycle de l'eau - Attribution d'une subvention au groupe de recherche animation et information sur l'eau (GRAIE) pour son programme d'actions 2019 et pour l'organisation du colloque triennal Novatech - Adhésion à la charte pour un assainissement non collectif de qualité (Qualit'ANC)**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneure

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 8 janvier 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 30 janvier 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneure, Guillaud, Mme Guillemot, MM. Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Rabatel, M. Bernard (pouvoir à M. Sécheresse), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Genin (pouvoir à Mme Burricand), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Iehl), Peytavin (pouvoir à M. Millet), Pietka (pouvoir à M. Bravo), M. Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Mmes Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 28 janvier 2019**Délibération n° 2019-3303**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Cycle de l'eau - Attribution d'une subvention au groupe de recherche animation et information sur l'eau (GRAIE) pour son programme d'actions 2019 et pour l'organisation du colloque triennal Novatech - Adhésion à la charte pour un assainissement non collectif de qualité (Qualit'ANC)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 décembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par décision n° 2018-2727 du 12 novembre 2018, la Commission permanente a autorisé monsieur le Président à signer la convention-cadre 2019-2022 fixant les conditions de partenariat entre la Métropole de Lyon, l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU) et le GRAIE.

Le GRAIE est une association de type loi 1901, créée en 1985, qui a pour objet de mettre en relation les acteurs de la gestion de l'eau et de l'urbain, de développer et valoriser la recherche et de diffuser l'information dans ce domaine.

Sa création fut consécutive à la politique développée à l'époque par le service technique de l'urbanisme (STU) du Ministère de l'équipement, de constitution de groupes d'actions régionaux (GAR), lieux d'échanges des différents acteurs publics ou privés des techniques urbaines. La Métropole en est l'un des membres fondateurs avec, notamment, l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, la Compagnie générale des eaux (aujourd'hui Véolia).

Le GRAIE rassemble des collectivités locales, des établissements publics, des grandes écoles, des laboratoires de recherche, des représentants de l'État, des sociétés de service, des entreprises et des associations.

II - Objectifs

À l'origine, la gestion des eaux pluviales constituait l'un des principaux thèmes d'intervention. Aujourd'hui, le GRAIE a étendu ses missions au domaine plus global de la gestion de l'eau dans la ville.

Le GRAIE s'est confirmé au cours des années pour constituer aujourd'hui le support reconnu du pôle de compétence lyonnais dans le domaine de l'eau :

- il participe à la dynamique de réseaux de compétences sur l'agglomération, notamment dans les domaines de l'eau et de l'environnement,
- il favorise le développement et le rayonnement d'un pôle d'excellence lyonnais dans le domaine de la gestion de l'eau sur les plans scientifiques, techniques et économiques,
- il joue un rôle d'interface essentiel entre scientifiques et opérationnels, notamment dans le déploiement des nouvelles dynamiques structurantes de la recherche dans le domaine de l'eau,
- il fait évoluer la perception de la gestion de l'eau par les décideurs et les pratiques des acteurs de l'eau et de la ville par l'échange d'expériences et la valorisation des résultats de recherche et des technologies innovantes.

Les modes d'action du GRAIE, qui visent à mobiliser les décideurs, les praticiens et les chercheurs, sont diversifiés :

- animation de 5 dispositifs de recherche régionaux structurants dans le domaine de l'eau et des programmes de recherche associés : OTHU, zone atelier bassin du Rhône (ZABR), Observatoire des sédiments du Rhône (OSR), Observatoire homme-milieu vallée du Rhône (OHMVR), site pilote Bellecombe (SIPIBEL),
- animation de réseaux techniques thématiques régionaux avec rédaction de documents techniques, scientifiques ou de sensibilisation,
- organisation de journées d'échanges, de conférences ou séminaires régionaux et nationaux,
- organisation de conférences internationales reconnues : Novatech, IS Rivers, Eau et santé.

III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2018

Par délibération du Conseil n° 2018-2754 du 27 avril 2018, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement au profit de l'association du GRAIE d'un montant de 48 450 € dans le cadre des actions du programme annuel.

La réalisation du programme 2018 est conforme au programme prévisionnel en termes d'événements organisés, avec les temps forts suivants :

- la journée OSR, le 23 janvier 2018 : 121 participants,
- la journée d'information sur l'assainissement non collectif, le 1^{er} février 2018 : 128 participants,
- la conférence compétences eau et assainissement, le 20 mars 2018 : 93 participants
- la journée régionale sur l'auto surveillance des réseaux d'assainissement, le 5 avril 2018 : 133 participants,
- la conférence internationale IS River à Lyon, du 4 au 6 juin 2018 : 525 participants,
- la journée ville perméable, le 4 octobre 2018 : 145 participants.

IV - Bilan

La Métropole a jugé pertinent de soutenir financièrement le GRAIE, depuis sa création, considérant qu'il valorise toujours plus efficacement le savoir-faire lyonnais et grand lyonnais dans le domaine de l'eau et qu'il contribue à une montée en compétence de la collectivité par un transfert rapide des résultats de recherche et par l'échange d'expériences avec d'autres collectivités et d'autres acteurs (régionaux et internationaux).

Dans le cadre de ce partenariat, la Métropole participe à la définition du programme d'actions annuel et aux réseaux techniques thématiques, apparaît comme partenaire sur tout support de communication et rapport avec les médias et bénéficie de conditions particulières pour participer aux manifestations. Un bilan financier analytique, certifié par le rapport d'un commissaire aux comptes, est fourni chaque année.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Ministère de la transition écologique et solidaire ont, eux aussi, conventionné avec le GRAIE pour apporter leur soutien, notamment lors de manifestations à caractère régional, national ou international.

L'intérêt à poursuivre le soutien des actions conduites par la structure subventionnée découle de cette analyse.

V - Bilan spécifique du colloque Novatech 2016

Lors de cette 9^{ème} édition, 210 communications ont été présentées issues de 30 pays : 81 françaises, 76 de l'Europe de l'ouest et 51 du reste du monde. A l'image de Novatech, de nombreuses communications se situent à l'interface des mondes des chercheurs et des opérationnels : 50 % des communications sont proposées par des scientifiques, 30 % par des acteurs opérationnels et 20% sont mixtes.

Novatech 2016 a réuni 500 participants de 250 organismes différents : 200 intervenants et 300 congressistes de 32 nationalités (60 % de Français). Les prévisions financières ont été respectées, avec un nombre de participants supérieur aux estimations, un léger excédent de recettes a été constaté.

VI - Programme d'actions pour l'année 2019 et plan de financement prévisionnel

Pour l'année 2019, le GRAIE poursuivra les opérations qu'il a engagées à travers ses actions :

- d'animation régionale de groupes de travail thématiques (stations d'épuration, assainissement non collectif, auto surveillance, raccordement des effluents non domestiques et gestion des eaux pluviales, compétences eau et assainissement),

- d'animation et de valorisation des dispositifs de recherche et de participation à des appels à projets (Agence française de la biodiversité, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, fonds européens FEDER plan Rhône),

- d'organisation d'événements régionaux, nationaux et internationaux :

- . 2 journées de travail et rencontre dans le cadre de l'OSR et de la ZABR,
- . 2 journées conférences : charte assainissement non collectif (ANC) et auto surveillance,
- . 2 conférences : station d'épuration et méthanisation, eau et santé,
- . un colloque international Novatech sur l'eau dans la ville.

Il est proposé de renouveler le soutien financier de la Métropole au GRAIE, pour la poursuite des actions inscrites au programme.

Les modalités techniques et financières de réalisation des actions à mener sont précisées dans la convention d'application pour l'année 2019.

Le budget global du GRAIE sera alimenté par les participations de l'ensemble des membres et partenaires selon le détail prévisionnel suivant :

Budget global du GRAIE

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
salaires et charges	502 393	subventions de fonctionnement dont :	419 350
charges de fonctionnement	423 775	<i>Etat (Ministères)</i>	50 000
		<i>Régions</i>	26 000
		<i>Métropole de Lyon (actions + Novatech)</i>	109 550
		<i>Europe</i>	32 000
		<i>Agences de l'eau (Rhône-Méditerranée et Corse + Loire-Bretagne)</i>	173 500
		<i>Agence française biodiversité (AFB)</i>	28 300
		produits de gestion courante	54 830
		reprise sur provisions	15 200
		cotisations, dons	103 950
		ventes de produits finis	332 838
charges liées aux contributions volontaires	111 500	contributions volontaires en nature	111 500
Total	1 037 668	Total	1 037 668

Le GRAIE est composé de 11 permanents (représentant 11 équivalents temps plein -ETP- : un directeur, 5 chefs de projets, un technicien, un chargé de communication et 3 administratifs).

Pour l'organisation de la conférence Novatech, le budget prévisionnel s'élève à 307 947 €. Il est décomposé comme suit :

Budget de Novatech 2019

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
salaires et charges	95 855	subventions de fonctionnement dont :	116 100
		<i>État (Ministères)</i>	15 000
		<i>Métropole de Lyon</i>	61 100
		<i>Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse</i>	25 000
		<i>Région Auvergne-Rhône-Alpes</i>	5 000

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
		<i>Agence française biodiversité</i>	10 000
		aides privées	20 947
charges de fonctionnement	212 092	ventes de produits finis	170 900
Total	307 947	Total	307 947

Le GRAIE, association loi de 1901, est une petite structure qui, par les cotisations de ses membres, n'est pas en mesure d'assurer un déficit par un manque conjoncturel d'inscriptions. La Métropole s'engagerait par avenant, comme le ferait de son côté l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, à couvrir un éventuel déficit de l'opération. La couverture ne dépasserait pas 10 % du budget prévisionnel.

VII - Adhésion à la charte Qualit'ANC

La Métropole s'engage auprès de partenaires publics et privés à adhérer à la charte Qualit'ANC depuis l'année 2018 pour un montant annuel de cotisation de 140 €, dans l'objectif d'améliorer la qualité du service public de l'assainissement non collectif et harmoniser les pratiques à une échelle interdépartementale.

En synthèse, le montant versé par la Métropole serait de 109 690 € :

- 48 450 € pour l'année 2019 pour la subvention de fonctionnement et 140 € pour la cotisation annuelle à la charte Qualit'ANC,
- 61 100 € pour l'organisation de la conférence Novatech 2019, soit 6 % de moins que pour le colloque 2016, afin de se conformer aux exigences de rigueur budgétaire ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement, d'un montant global de 109 550 € au profit du GRAIE, réparties comme suit :

- 48 450 € pour son programme d'actions annuel pour l'année 2019,
- 61 100 € pour l'organisation de la conférence Novatech 2019,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et le GRAIE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions,

c) - l'adhésion à la charte Qualit'ANC et le paiement d'une cotisation de 140 € pour l'année 2019.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions et des avenants le cas échéant.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 61 100 € TTC, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P21O2189.

4° - Les dépenses d'exploitation en résultant, soit 48 590 € HT, seront imputées sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2019 - chapitre 67 pour 48 450 € HT, chapitre 011 pour 140 € HT - opération n° 2P19O2183.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 janvier 2019.